

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M DAVID ERAY, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "POURQUOI INTERDIRE AUX JURASSIEN-NE-S L'ACCÈS A LA FORMATION ES EN SOINS INFIRMIERS" (N° 2719)**

La problématique de la formation professionnelle en soins infirmiers est une question sensible et récurrente à laquelle il n'est pas aisé d'apporter une réponse univoque. En Suisse romande, le parti a été pris il y a un peu plus d'une dizaine d'années de positionner la profession d'infirmier-ère à un niveau de haute école spécialisée (bachelor HES). A contrario la Suisse alémanique est restée majoritairement attachée, dans ce domaine, à une formation professionnelle supérieure (diplôme ES).

Le canton du Jura, à l'instar des autres cantons romands, dans le prolongement des décisions prises au sein de la HES-SO, défend le profil de qualification HES, à la fois dans un souci de valorisation de la profession d'infirmier-ère et de reconnaissance internationale des titres, le profil bachelor faisant en effet l'objet d'un large consensus à l'étranger.

Avec l'apparition relativement récente des profils de certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et d'attestation fédérale professionnelle (AFP) de formation en aide en soins et accompagnement (ASA), le Gouvernement estime que la situation doit être clarifiée au sein des institutions, notamment par la détermination de profils d'équipe optimaux, avant d'introduire une nouvelle strate de formation. Une autre préoccupation au cœur de ce débat est la disponibilité des places de stages pour les personnes en formation, compte tenu du caractère non extensible des lieux d'accueil et du réservoir de formateur-trice-s praticien-ne-s dans les institutions.

En outre, on observe en Suisse que le modèle romand, soit la filière HES en soins infirmiers, gagne du terrain en Suisse alémanique et au Tessin, qui offrent pourtant la filière ES. Entre 2006 et 2014, selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre d'étudiants en filière Bachelor en Soins infirmiers a en effet été multiplié par cinq en Suisse romande et par douze dans les cantons de Berne et de Zurich, par huit au Tessin.

Le Gouvernement peut répondre ainsi aux questions soulevées :

1. Si le Gouvernement partage l'appréciation de l'auteur quant au diagnostic posé, il ne se rallie pas au remède proposé. Le niveau ES n'est pas le chaînon qui fait défaut dans un continuum de soin qui fonctionne aujourd'hui à satisfaction, pas plus qu'une solution miracle pour trouver le personnel manquant aujourd'hui dans les institutions sanitaires. Evoquer la pénurie pour justifier le développement d'une formation intermédiaire entre l'ASSC et l'infirmier HES est pour le moins délicat, sans avoir au préalable mieux cerné la nature de la pénurie, ainsi que le type de professionnels touchés. Il n'y a en effet pas que des médecins et des infirmiers qui travaillent auprès des patients, mais un nombre important de profils de professionnels aux compétences complémentaires qui travaillent déjà en réseau (aides en soins et accompagnement, assistants socio-éducatifs, ergothérapeutes, métiers de l'intendance, etc.). L'Hôpital du Jura juge par exemple tout aussi, voire plus préoccupant, la pénurie d'ASA (aide en soins et accompagnement) que celle d'infirmier-ère.

Quant à l'argument portant sur le système de formation et sur le fait que les détenteurs d'un CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) n'ont pas de perspectives d'évolution de carrière, il est de moins en moins exact, grâce notamment à la perméabilité du système de formation et la perspective qu'offre désormais le brevet fédéral de soins de longue durée et d'accompagnement. En outre il est aussi possible d'entrer en HES sur dossier lorsque l'on se trouve au bénéfice d'un CFC d'ASSC. Certes, la démarche demande un investissement important, mais elle garantit aussi au candidat de meilleures conditions de réussite une fois admis.

2. Oui, le Jura manque dans la situation actuelle de personnel socio-sanitaire qualifié, plus encore si on anticipe le développement du réseau nécessaire à une prise en charge sanitaire adéquate de la population jurassienne, vieillissante certes, mais de plus en plus longtemps en bonne santé. A ce titre, les Départements de la Formation et de la Santé ont mandaté un groupe de pilotage, regroupant des professionnels du terrain et différents partenaires et experts, qui a analysé la situation et vérifié si le niveau et l'articulation entre les profils actuels est satisfaisante ou non au sein des institutions de soins de notre canton, avant d'ouvrir d'autres horizons professionnels. Du point de vue des profils de qualification, il en ressort qu'il s'agit d'abord de privilégier le binôme CFC-HES, avant d'ouvrir d'autres profils professionnels. L'organisation du travail santé-social jurassienne (OrTra s2) partage ce point de vue, tout en souhaitant pour les personnes au bénéfice d'un certificat d'ASSC, qui ne disposent pas d'une maturité professionnelle, l'accès à une formation professionnelle supérieure (ES ou autre) dans le domaine des soins.

3. Le Gouvernement est conscient des limites actuelles du réservoir de main d'œuvre locale. La proportion actuelle de personnel infirmier recruté en dehors de la Suisse est de près de 50% pour l'Hôpital du Jura et de moins de 10% à la Fondation d'aide et de soins à domicile (FAS). Le taux pour les Etablissements médico-sociaux (EMS) et les Unités de vie de psychogériatrie (UVP) est plus difficile à obtenir, mais sachant que le nombre de personnel infirmier est relativement peu nombreux dans ces institutions (exigence de l'Ordonnance sur l'organisation gériatrique : 20% du personnel soignant doit être au bénéfice d'un diplôme d'infirmier), le pourcentage de main d'œuvre étrangère qualifiée est aussi moins important. L'objectif politique est évidemment de pourvoir le plus possible à nos propres besoins et d'accroître le nombre de professionnels dans nos centres de formation. Dans le Jura, les écoles concernées sont la Haute Ecole Arc-Santé, qui forme des infirmier-ère-s HES, et l'Ecole des métiers de la santé et du social (EMS2) du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), qui forme les ASSC et les ASA. Ces filières constituant des offres de formation de proximité, elles jouent un rôle prépondérant dans le recrutement des futurs professionnels et la stimulation du marché de l'emploi sur le plan régional. En ce qui concerne la formation d'infirmier-ère, le positionnement de cette formation au niveau HES a renforcé l'attractivité de cette profession. Le nombre d'étudiant-e-s accueilli-e-s à la HE-ARC, sur le lieu d'activité de Delémont, a en effet déjà connu une nette progression depuis l'ouverture de la filière santé HES en automne 2004 et la demande est en augmentation.

4. Le canton du Jura est lié par des accords intercantonaux sur la mobilité, notamment dans le domaine des ES, qui ne lui permettent pas d'interdire à ses ressortissants de fréquenter une filière de formation reconnue et offerte par un autre canton. Dans le contexte décrit ci-avant, le Gouvernement jurassien, à l'instar des autres cantons romands, a cependant accueilli avec satisfaction la décision du canton de Berne de ne pas ouvrir la formation dispensée à Saint-Imier à des ressortissants d'autres cantons, cela jusqu'en 2016 au moins. Cette décision permettra de prendre du recul dans ce dossier et l'expérience-pilote bernoise pourra être réexaminée dans le contexte global du système de formation en soins et de la pénurie de personnel qualifié, de manière concertée cette fois-ci entre les cantons membres de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande (CIIP) et de la HES-SO.

En fonction des analyses effectuées et d'une pesée d'intérêts de l'ensemble des paramètres énumérés ci-avant et des débats au niveau romand et suisse, il n'est pas exclu que le canton du Jura revoie, à l'avenir, sa position sur la filière ES en soins infirmiers à Saint-Imier, en privilégiant la concertation et l'harmonisation en Suisse romande.

Delémont, le 12 mai 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le Chancelier

  
Jean-Christophe Kübler